



Département de l'OISE
MAIRIE de RIEUX

**Arrêté
portant interdiction de circulation
Voie communale n°1**

de Rieux à Brenouille

ARRIVÉ LE :

24 AVR. 2009

**MAIRIE DE RIEUX
60870**

Le Maire de la Commune de RIEUX,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-4,
Vu le Code de la Route,

En raison de désordres, de rassemblements divers, de l'abandon de détritus et de la projection de débris dans
les propriétés privées donnant voie communale n° 1,

Afin d'assurer la tranquillité, la salubrité publique ainsi que la sécurité des biens et des personnes,

ARRÈTE

ARTICLE 1 : La circulation est interdite à tous véhicules Voie communale n° 1 de Rieux à Brenouille à
compter du 27 Avril 2009.

ARTICLE 2 : L'interdiction à l'article 1 n'est pas applicable aux riverains, aux agents de Gaz de France, aux
véhicules des services techniques de la commune, de Gendarmerie, de secours et de lutte contre l'incendie,
ainsi qu'aux agriculteurs devant se rendre sur leur parcelle de terre.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Tribunal
Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de l'exécution du présent arrêté.

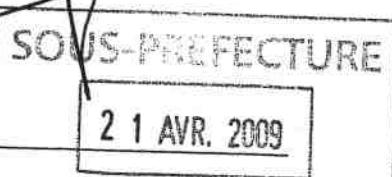
ARTICLE 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées
conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 6 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre municipal des
arrêtés du Maire, affiché et dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Clermont,
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brenouille, M. le Responsable du Centre de Secours de
Nogent sur Oise et aux riverains.

Fait à RIEUX, le 16 Avril 2009



Le Maire,
Denise SCHROBILTGREN



6, rue Georges Fleury
60607 CLERMONT CEDEX

Mairie de Rieux

15, rue Jean Carette – B.P. 27 – 60871 RIEUX

Téléphone : 03.44.70.72.72 – Fax : 03.44.70.72.73

Internet : www.mairie-rieux.fr - Email : mairie.de.rieux@...